



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 25322

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la réponse qu'elle avait donnée lors de la réunion du Parlement des enfants (séance du 16 mai 1998) à la question suivante d'une députée junior : « Pourrait-il y avoir un représentant des enfants aux conseils de classe à l'école primaire ? » Dans sa réponse, elle n'avait pas caché son intérêt pour une telle évolution, évidemment favorable au développement de l'éducation civique et qui pourrait apporter une utile contribution dans le cadre de l'élaboration de la charte de la vie scolaire, contrat de droits et de devoirs mis en place dans chaque classe et chaque école. Elle avait donc annoncé que la décision serait prise « dès la rentrée prochaine (i.e. : rentrée 1998) d'appeler les classes à élire leurs délégués et à participer, par leur intermédiaire, aux conseils de classe ». Or il apparaît que cette décision n'a pas encore été prise, ce que n'ont pas manqué de remarquer et de regretter des élèves de sa circonscription, très attentifs au développement de la citoyenneté. Il la remercie de bien vouloir indiquer quelles mesures sont prévues afin de répondre à leur attente.

Texte de la réponse

Lors de la conférence de presse sur l'école primaire qui s'est tenue de 20 juin dernier, le ministre de l'éducation nationale a annoncé la mise en place de mesures de socialisation et de responsabilisation des élèves afin que l'école prépare mieux l'enfant à vivre en société et à sa vie de futur citoyen. Ainsi, au titre de ces mesures, s'agit-il de mettre en place des délégués de classe à l'école élémentaire. Une réflexion est actuellement menée pour décider des modalités de mise en oeuvre à partir des initiatives menées dans un certain nombre d'écoles en matière d'éducation à la citoyenneté et notamment de participation des élèves à la vie de l'école.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25322

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 883

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5379